

# COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2021 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Gervais, Maire

Absent (s) excusé (s) : M. COBO (Pouvoir à M. GERVAIS – M. DAUPLEIX (Pouvoir à Mme MARTEAU-BOUESSAY) – Mme BOURY (Pouvoir à M. SCHERER) – Mme BRUNET (Pouvoir à Mme CAILLAUT) – Mme DEMBELE -  
Arrivée de M. SCHERER au point n°2

Secrétaire de séance : Mme Francine MOLINET

Le Conseil Municipal,

Prend note que le compte rendu de la séance du 24 Juin 2021 sera soumis à son approbation lors de la prochaine séance de l'Assemblée.

- **1. VALIDE**, hormis M. Vatan qui s'abstient, les armoiries communales du projet N°2Bis, pour la création d'un blason.
- **2. DESIGNE**, à l'unanimité, M. Scherer, Mme Marteau-Bouessay, Mme Caillaut, Mme Brunet et Mme Molinet au sein du groupe de travail chargé de la mise à jour du règlement intérieur du personnel communal.
- **3. NE SOUHAITE PAS** majoritairement instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants. (2 voix pour l'instauration et 1 abstention).
- **4. APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative à apporter au budget de la commune afin de permettre l'acquisition d'un nouveau tracteur pour le service technique et l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- **5. APPROUVE**, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.
- **6. ATTRIBUE**, à l'unanimité, hormis Mme MOLINET qui ne participe pas au vote, une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes qui a assuré la prise en charge des repas des techniciens des séances de cinéma de plein air et de l'artificier du 13 juillet.
- **7. APPROUVE**, hormis MM. Scherer, Vatan et Savoldelli qui s'abstiennent, la modification des statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye
- **8. APPROUVE**, hormis MM. Scherer et Savoldelli qui s'abstiennent, le rapport 2020 de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.
- **9. AFFAIRES DIVERSES**  
M. le Maire indique qu'un comptage de vitesse a été réalisé Rue Grande en 2 points (Mairie et boulangerie). Une moyenne journalière de 1 553 véhicules a été constatée.  
La vitesse moyenne enregistrée au point boulangerie pour 85% des véhicules montant la rue est de 43km/h et celle de ceux la descendant de 40 km/h  
La vitesse moyenne enregistrée au point mairie pour 85% des véhicules montant la rue est de 47km/h et celle de ceux la descendant de 49 km/h.  
La moyenne globale est donc en dessous de 50km/h hormis les 15% d'irréductibles généralement observés sur ce type de comptage.  
Mme Marteau-Bouessay rappelle l'étroitesse des trottoirs au niveau de la boulangerie.  
Monsieur le Maire répond que cela concerne le travail du Conseil, d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement quant au projet de réaménagement de la Rue Grande et du Centre Bourg ainsi que celui de CAP Loiret Chargé des estimations financières inhérentes avec comme priorité l'aménagement d'un café et le transfert de l'actuelle boulangerie dans les locaux de la salle des fêtes sise Place de la Libération.

Mme Molinet fait remarquer que le fait de regrouper les services sur la Place de la Libération pénalisera les personnes âgées habitant dans les secteurs situés en haut de la Rue Grande, Mme Caillaut répond qu'actuellement ce sont les personnes habitant en bas qui sont pénalisées.

M. Charron demande pourquoi ne pas créer une structure en bordure du canal, M. le Maire répond que cela n'est pas possible dans le secteur Monument Historique mais que l'Architecte des Bâtiments de France sera associé à toute démarche. M. Savoldelli souhaiterait savoir si le boulanger a été informé de ce projet, M. le Maire répond que oui et que son matériel est transportable.

M. Vatan demande si le coût de la démolition de la salle des fêtes a été estimé et rappelle que sa toiture comporte de l'amiante.

M. le Maire indique le rapport budgétaire 2020 que le Trésorier de Gien lui a commenté en précisant que les charges de personnel sont relativement élevées. M. Charron fait remarquer l'importante superficie de la Commune. M. le Maire ajoute que certaines communes sous-traitent certains services ou en mutualisent d'autres par le biais de syndicats.

M. le Maire signale des charges de réparation de matériel roulant très élevées d'où la nécessité d'achat d'un tracteur neuf et d'un chargeur homologué.

M. le Maire précise un faible montant de charges financières mais aussi une faible capacité d'autofinancement et des possibilités d'emprunt conditionnées par la diminution des charges de fonctionnement.

M. Vatan rappelle la dangerosité en termes d'électricité du candélabre, sis au coin du parking de l'école maternelle, endommagé depuis près de 4 ans et dont le coût de réparation se situerait à 1 230 €.

Il signale le danger présenté par les conteneurs (verres etc..) installés à côté de l'abri bus des enfants et demande la possibilité de les transférer derrière cette structure.

M. Charron propose quant à lui la mise en place d'un paravent. Il ajoute que le portail du stade est constamment ouvert depuis plusieurs mois et qu'il conviendrait d'y mettre un cadenas.

M. le Maire rappelle que la crise sanitaire n'a pas permis la réunion des commissions ces derniers mois et indique la prochaine reprise d'une activité normale. Il ajoute que les différentes commissions devront demander des devis pour les projets qu'elles envisagent de proposer.

Mme Marteau-Bouessay rappelle l'importance de faire une synthèse des réunions de chaque commission et d'en communiquer le contenu à l'ensemble des conseillers.

M. le Maire fait part de plusieurs demandes pour l'installation d'aires de jeux pour les tout-petits et sollicite l'Assemblée sur les endroits susceptibles d'accueillir de telles installations.

M. Vatan pense que le stade serait le lieu idéal.

M. Lelouvier signale la présence de tracés verts et jaunes sur la Route de la Bretonnerie. M. le Maire indique que des travaux de curage de fossés à la charge de la Communauté de Communes y sont actuellement effectués et rappelle que les nids de poules doivent être réparés par les communes.

M. Charron souhaiterait connaître la procédure à mettre en œuvre pour la restitution à la commune des voies du lotissement de Beau Chêne.

Mme Molinet s'informe du lieu d'implantation de la future antenne relais orange et demande si elle sera en bordure de voie, il lui est répondu que non. M. le Maire rappelle l'intérêt de disposer d'une antenne Orange.

M. Vatan évoque le programme d'entretien des chemins et signale que celui de la Folie est très abîmé probablement à cause d'opérations de débardage de bois, M. le Maire répond que les particuliers ne font pas de déclarations en mairie lors de l'enlèvement de bois de chauffage.

Mme Marteau-Bouessay fait savoir que le camping a très bien fonctionné cette saison, que le renouvellement de son classement aura lieu en septembre. Elle ajoute que l'accueil vélo a été labellisé et rappelle la mise place de très beaux panneaux signalant ce lieu.

Elle regrette le peu de participants aux séances de cinéma de plein air (juillet et août). M. le Maire fait remarquer que plusieurs manifestations avaient lieu aux mêmes dates dans différentes communes.

Mme Marteau-Bouessay signale la présence de musiciens sur la Commune et indique que cela pourrait peut-être permettre l'organisation de mini- concerts dans le jardin de l'Eglise.

*Le Maire,  
Denis Gervais*

